

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-686/PR/MET portant composition des membres de la Commission Nationale chargée d'établir le bilan d'ouverture de l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR).

n° 2013-686/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
29 octobre 2013

Numéro JO
n° 20 du 31/10/2013

Date du numéro
31 octobre 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°108 AN/10/6ème L portant réorganisation du Ministère de l'Équipement et des Transports et fixant leurs attributions

VU Le Décret n°99-0128/PR/MET portant création du Fonds d'Entretien Routier

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du gouvernement

VU La Lettre n°406/SGP/2013 du 13 août 2013 du Secrétaire Général de la Présidence

Vu La lettre n°1098/PM du 11 août 2013 du Premier Ministre

VU La Lettre n°213/MTRA du 24 août 2013 du Ministre du Travail Chargé de la Reforme de l'Administration

VU La Lettre n°310/MHUE du 14 août 2013 du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement

VU La Lettre n°367/MB du 09 septembre 2013 du Ministre du Budget

SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transport.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé une commission nationale chargée de l'audit comptable, pour définir la composition, la valeur des actifs et l'inventaire des immobilisations aux fins d'établissements du bilan d'ouverture de l'Agence Djiboutienne des routes (ADR).

Article 2

La composition des membres de la commission est fixée comme suit :Mr ABDALLAH ALI MOHAMED, Secrétaire Général du Ministère du Travail Chargé de la Reforme de l'Administration PrésidentMr DIRIEH HACHI YOUNIS, Conseiller Technique du Président de la République MembreM. YOUSSEF AOULED FARAH, Directeur de Cabinet du Premier Ministre MembreMr MAHDI ABDILLAH SOUGOULEH, Directeur de l'Equipeement P.I MembreMr MAHAMOUD MOUSSA AHMED, Directeur du Fonds d'Entretien Routier MembreMr ILYAS HASSAN ALI, Inspecteur Général d'Etat MembreMme FARDOUSSA BOGOREH FARAH, Inspectrice des Finances MembreMr AHMED MOHAMED HERSI, Ingénieur en Génie Civil, Conseiller du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement Membre Technique

Article 3

Pour l'accomplissement de ses missions, la commission peut s'adjoindre l'expertise d'un cabinet conseil, d'un commissaire aux apports ou toute personne et institution dont elle juge la contribution nécessaire.

Article 4

Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, communiqué et publié dans le journal officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH